

1er Consortium scientifique de l'emballage bois, écologique et durable

Ce consortium a été constitué le 13 avril dernier, pour étudier la maîtrise sanitaire et les bénéfices sensoriels de l'utilisation des emballages légers, palettes et caisses industrielles en bois lors du stockage et de la conservation des produits alimentaires. Il est constitué d'organismes professionnels, d'industriels et d'écoles : ESB (Ecole supérieure du bois), Oniris Nantes (Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique), l'Institut technologique FCBA, Actilait, Pôle Emballage en bois...Source : Communiqué – Forêt privée française (le Portail des forestiers privés) – 13/04/2010

<http://www.foretriveefrancaise.com>

Livraison de p'tits déj' via Internet

Angelica Bodin a récemment créé près de Nantes, Startine, une entreprise spécialisée dans la livraison à domicile ou au bureau de petits déjeuners. Cette idée lui est venue de son pays d'origine, le Brésil, où ce service s'est largement développé. Les clients passent commande sur internet. Angelica Bodin prépare chez elle les "boîtes" ou panier et livre elle-même pour le moment à Nantes et dans les communes avoisinantes. Les prix varient entre 7,50 € et 11,50 €.

<http://www.startine.fr>

Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte

Le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer a mis en ligne le rapport final portant sur les 18 filières industrielles stratégiques de l'économie verte. [Document à télécharger sur notre site rubrique études à télécharger.](#)

Annuaire green

Ce site propose un annuaire en ligne, gratuit, répertoriant des professionnels qui fournissent des produits et des services respectueux de l'environnement : de l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, l'alimentation bio, les vêtements bio, les cosmétiques et l'hygiène bio, le tourisme écologique, le recyclage des déchets, les transports écologiques, les médias engagés, les associations ainsi que les services publics concernés.

<http://www.annuairegreen.com>

Visa fiscal des experts-comptables : modèle de la convention

Rappel : le bénéfice des entreprises relevant de l'impôt sur le revenu selon un régime réel d'imposition est majoré de 25 %, sauf adhésion de l'entreprise à un centre de gestion ou association agréé.

Depuis le 1er janvier 2010, cette majoration ne s'applique pas aux bénéfices réalisés par les entreprises ayant recours à un expert-comptable ou à une société d'expertise comptable, à la condition que ce professionnel soit autorisé et qu'il ait signé une convention avec le commissaire du Gouvernement auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables auquel il est rattaché.

Un décret présente le modèle de cette convention. Celui-ci peut être complété par les signataires pour l'adapter aux conditions particulières d'exercice de la profession, sans pouvoir déroger à ses dispositions.

Source : arrêté du 7 avril 2010, Journal officiel du 22 avril 2010, p. 7 410

Déjà laminés par le téléchargement illégal, les loueurs de DVD explorent de nouvelles pistes pour survivre

Cet article fait le point sur la situation des vidéoclubs qui, après avoir dû gérer le passage de la cassette VHS au DVD, doivent faire face aux difficultés liées au téléchargement illégal, au streaming et depuis quelques mois, à la vidéo à la demande (VàD). En 2010, on ne compterait plus que 2 200 points de location contre 5 500 boutiques et automates en 2004. Plusieurs professionnels donnent leur avis : Michel Blossier, rédacteur en chef du magazine professionnel Videoclubs info, Joseph Haddad, fondateur de Netgem et directeur général de Videofutur, Fabien Bouamane, propriétaire du vidéoclub Clerks à Paris, et Wilevan Mesnard, fondateur en 2007 du Syndicat des vidéoclubs de France. Pour certains d'entre eux, il reste encore des pistes à exploiter comme la location en ligne et la vidéo à la demande, l'organisation de rétrospectives, de soirées à thèmes et la location de films d'art et essai. *Source : Article signé Camille Caldini - Le Monde - 27/04/2010*

Des mesures en faveur des jeux vidéo

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé, le 26 avril 2010, six mesures en faveur du secteur du jeu vidéo :

1. Inscrire le jeu vidéo dans une démarche patrimoniale,
2. Encourager la dimension créative et éducative du jeu vidéo, en lançant deux prix :
 - un prix du créateur de jeux vidéo, qui sera remis par le Ministre à l'occasion du Festival du jeu vidéo en octobre 2010
 - un prix annuel récompensant le travail de fin d'étude d'étudiants des écoles supérieures,
3. Mettre en place au CNC un "observatoire du jeu vidéo",
4. Lancer une mission pour mieux définir le statut juridique du jeu vidéo,
5. Réaliser une première évaluation de l'impact du crédit d'impôt pour la création de jeux vidéo afin de renforcer son efficacité, notamment pour favoriser le développement de jeux vidéo en ligne,
6. Mettre en place un nouveau mécanisme d'aide à la production incitant les producteurs à demeurer titulaires des droits de ces jeux avec le fonds d'aide aux jeux vidéo (FAJV).

Source : Communiqué de presse du ministère de la Culture et de la Communication – 26/04/2010